



ÉTATS FINANCIERS  
*AU 31.12.2023*



**SURAVENIR**

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

# BILAN ACTIF

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
1	2-Actifs Incorporels	10 038	7 988
	2- Actifs incorporels	10 038	7 988
1;2;3;4	3-Placements	36 387 729	36 424 299
	3A-Terrains et constructions	1 499 493	931 187
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	1 113 115	1 003 851
	3C-Autres placements	33 775 121	34 489 262
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	22 016 396	19 351 805
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	22 016 396	19 351 805
11	5-Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	36 819	34 218
	5B-Provisions d'assurance vie	380	202
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	8 235	5 980
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	22 015	22 081
	5G-Provisions d'égalisation	1 572	1 201
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	4 616	4 754
6;3	6-Créances	300 896	198 041
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	47 525	53 774
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	47 525	53 774
	6C-Autres créances	253 371	144 266
	6CA-Personnel	3	3
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	2 903	3 615
	6CC-Débiteurs divers	250 465	140 648
	7-Autres Actifs	62 289	52 603
	7A-Actifs corporels d'exploitation	299	321
	7B-Comptes courants et caisse	61 990	52 281
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	512 119	581 890
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	338 006	288 797
	8C-Autres comptes de régularisation	174 113	293 092
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>59 326 285</b>	<b>56 650 843</b>

# BILAN PASSIF

Notes	BILAN - PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
9	1-Capitaux propres	2 345 477	2 304 866
	1A-Capital social	1 235 000	1 235 000
	1B-Primes liées au capital	348 968	348 968
	1D-Autres réserves	18 103	42 249
	1E-Report à nouveau	555 896	476 244
	1F-Résultat de l'exercice	187 510	202 405
3;10	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
	2-Passifs subordonnés	600 000	600 000
11	3-Provisions techniques brutes	31 547 831	31 930 232
	3B-Provisions d'assurance-vie	29 913 886	30 161 129
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	302 937	314 713
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	83 675	86 047
	3E-Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	1 068 393	1 202 986
	3G-Provisions pour égalisation	69 875	65 215
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	1 150	60
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	107 914	100 082
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	22 016 396	19 351 805
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	22 016 396	19 351 805
12	5-Provisions	5 412	4 862
	5-Provisions	5 412	4 862
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagement technique	21 418	13 702
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagement technique	21 418	13 702
14;3	7-Autres dettes	2 379 661	2 017 674
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	194 782	187 056
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	5 235	12 361
	7D-Dettes auprès des établissements de crédit	38 275	9 026
	7E-Autres dettes	2 141 369	1 809 231
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 944 217	1 629 941
	7EC-Personnel	9 057	8 433
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	36 158	30 755
	7EE-Créanciers divers	151 938	140 102
5;7	8-Comptes de régularisation passif	410 089	427 701
	8-Comptes de régularisation passif	410 089	427 701
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>59 326 285</b>	<b>56 650 843</b>

# HORS BILAN

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
3	1 - Engagements reçus	81 818	87 527
	1A - Avals, cautions et garanties reçus	4 458	10 249
	1B - Autres engagements reçus	77 360	77 278
3	2 - Engagements donnés	1 190 703	1 618 386
	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 172 204	1 598 826
	2E - Autres engagements donnés	17 999	19 560
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	61 935	61 935
	5 - Encours d'instruments financiers à terme	3 426 799	3 428 360

# COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Notes	Compte Technique de l'assurance non vie (en milliers d'euros)	31/12/2023			31 /12/2022
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	74 887	- 14 255	60 633	56 026
	1A-Primes	74 887	- 14 255	60 633	56 026
	2-Produits placements alloués	3 088		3 088	3 316
	2-Produits placements alloués	3 088		3 088	3 316
	3-Autres produits techniques	569		569	624
	3-Autres produits techniques	569		569	624
16	4-Charges des sinistres	- 36 109	8 749	- 27 360	- 37 100
	4A-Prestations et frais payés	- 38 481	8 814	- 29 666	- 30 406
	4B-Charges de provisions pour sinistres	2 372	- 65	2 306	- 6 694
16;17; 18	5-Charges des autres provisions techniques	- 7 832	- 138	- 7 970	- 18 528
	5-Charges des autres provisions techniques	- 7 832	- 138	- 7 970	- 18 528
22;23 24;25	7-Frais acquisition et administration	- 33 949	928	- 33 020	- 31 135
	7A-Frais acquisition	- 26 071		- 26 071	- 24 899
	7B-Frais administration	- 7 878		- 7 878	- 7 089
	7C-Commissions reçues des réassureurs		928	928	853
	8-Autres charges techniques	- 2 413		- 2 413	- 2 320
	8-Autres charges techniques	- 2 413		- 2 413	- 2 320
	9-Variation de la provision pour égalisation	- 1 376	347	- 1 029	- 9 956
	9-Variation de la provision pour égalisation	- 1 376	347	- 1 029	- 9 956
	<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE</b>	<b>- 3 134</b>	<b>- 4 368</b>	<b>- 7 502</b>	<b>- 39 074</b>

# COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Notes	Compte Technique de l'assurance-vie (en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	4 883 786	- 30 897	4 852 889	4 673 549
	1-Primes	4 883 786	- 30 897	4 852 889	4 673 549
19	2-Produits des placements	1 465 534		1 465 534	1 267 470
	2A-Revenus des placements Vie	1 082 831		1 082 831	931 082
	2B-Autres produits des placements Vie	220 471		220 471	209 772
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	162 232		162 232	126 616
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	2 448 588		2 448 588	1 068 062
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	2 448 588		2 448 588	1 068 062
	4-Autres produits techniques Vie	12 898		12 898	7 461
	4-Autres produits techniques Vie	12 898		12 898	7 461
17	5-Charges de sinistres Vie	- 3 838 263	16 379	- 3 821 884	- 3 033 337
	5A-Prestations et frais payés	- 3 850 038	14 123	- 3 835 914	- 3 015 530
	5B-Charges des provisions pour sinistres	11 776	2 255	14 031	- 17 807
	6-Charges de provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 1 897 972	202	- 1 897 770	442 146
	6A-Provisions d'assurance vie	769 990	178	770 168	1 106 570
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	- 2 664 594		- 2 664 594	- 630 594
	6C-Autres provisions techniques	- 3 368	24	- 3 344	- 33 831
21	7-Participation aux résultats	- 514 440		- 514 440	- 467 930
	7-Participation aux résultats	- 514 440		- 514 440	- 467 930
22;23 24;25	8-Frais d'acquisition et administration	- 384 376	1 950	- 382 426	- 353 522
	8A-Frais acquisition Vie	- 133 851		- 133 851	- 126 513
	8B-Frais administration Vie	- 250 525		- 250 525	- 229 660
	8C-Commissions reçues des réassureurs		1 950	1 950	2 651
19	9-Charges des placements	- 586 238		- 586 238	- 442 670
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 253 143		- 253 143	- 183 090
	9B-Autres charges de placements	- 214 699		- 214 699	- 176 269
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	- 118 396		- 118 396	- 83 311
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	- 1 321 347		- 1 321 347	- 2 858 909
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	- 1 321 347		- 1 321 347	- 2 858 909
	11-Autres charges techniques	- 42 757		- 42 757	- 39 797
	11-Autres charges techniques	- 42 757		- 42 757	- 39 797
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE</b>	<b>225 412</b>	<b>- 12 366</b>	<b>213 047</b>	<b>262 524</b>

# COMPTE NON TECHNIQUE

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2023	OPERATIONS NETTES 31/12/2022
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	- 7 502	-39 074
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	213 047	262 524
19;26	3-Produits des placements	64 410	56 626
	3A-Revenus des placements	47 590	41 598
	3B-Autres produits des placements	9 690	9 372
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	7 130	5 657
19;26	5-Charges des placements	- 25 765	-19 777
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 11 126	-8 180
	5B-Autres charges des placements	- 9 436	-7 874
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	- 5 204	-3 722
26	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	- 3 088	-3 316
	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	- 3 088	-3 316
26	7-Autres Produits Non Techniques	6 258	3 801
	7-Autres Produits Non Techniques	6 258	3 801
26	8-Autres Charges Non Techniques	- 10 373	-13 940
	8-Autres Charges Non Techniques	- 10 373	-13 940
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	0	0
	10-Participation des salariés	- 2 992	-3 445
	10-Participation des salariés	- 2 992	-3 445
27	11-Impôts sur les bénéfices	- 46 484	-40 998
	11-Impôts sur les bénéfices	- 46 484	-40 998
	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>187 510</b>	<b>202 405</b>

# ANNEXE 2023

<b>GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS</b>	9
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
<b>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b>	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	12
COMPTES COURANTS	12
CAPITAUX PROPRES	12
PASSIFS SUBORDONNES	12
PROVISIONS TECHNIQUES	12
PROVISIONS	13
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	13
COMPTE DE RESULTAT	13
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)	14
CANTON EPARGNE RETRAITE	15
<b>INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT</b>	16
1 • ACTIFS IMMOBILISES	16
2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	18
4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	19
5 • PRIMES ET DECOTES	20
6 • CREANCES	20
7 • COMPTES DE REGULARISATION	21
8 • OPERATIONS EN DEVISES	21
9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
10 • PASSIFS SUBORDONNES	23
11 • PROVISIONS TECHNIQUES	23
12 • PROVISIONS	24
13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	24
14 • DETTES	24
15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	25
16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	25
17 • PRESTATIONS	25
18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	26
19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	27
20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	27
21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	28
22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	29
23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	30
24 • EFFECTIFS MOYENS	30
25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	30
26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	31
27 • IMPOTS SUR LES BENEFICES	31
28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	31
<b>APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT</b>	32



# GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

## GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, dont la dernière version, applicable au 31/12/2023, a été adoptée le 08 novembre 2023 (règlement N°2023-04).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

### Consolidation :

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de fait significatif sur l'exercice 2023.

# PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

## ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

## PLACEMENTS

### Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

• Terrain	Non amorti
• Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
• Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Lots techniques	20 ans
• Agencements	10 ans

### Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

### Autres placements

► Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

► Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

### **Champ des instruments de capitaux analysés**

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du «filtre» c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20 % de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30 % en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2023, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20 % comme en 2022.

### **Modalités de calcul de la PDD**

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
- Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Le taux retenu pour l'année 2023 est de 8.6 % (taux sans risque retenu à 2.6 % et prime de risque à 6 %).
- La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
- Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.

- Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

### **Valeur de réalisation des placements**

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- ▶ Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
  - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché et font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible ;
  - pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.

▶ Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.

▶ Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...

▶ Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.

▶ La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

### **Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

### **Frais d'acquisition**

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

### **Opérations en devises**

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. À la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

## ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- matériels informatiques 5 ans
- autres mobiliers et matériels 10 ans

## COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

## CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1er janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

## PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

## PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

**Les provisions mathématiques** représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

**Pour l'activité Vie et Capitalisation**, les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

**Les provisions mathématiques des garanties plancher** des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

**La provision pour sinistres à payer** est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

**La provision pour participation aux bénéfices** représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

**La provision globale de gestion** est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des 3 derniers exercices.

**Une provision pour aléas financiers** est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20 % est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

**Pour l'activité Prévoyance** (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'arrêt de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité, calibrée par âge et par durée de maintien, certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue respectivement de 80%, 60% et 0% pour les durées de maintien inférieures ou égales à 12 mois, comprises entre 12 et 24 mois et supérieures à 24 mois) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 1,71%.

**Les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres survenus mais non encore connus** sont égales à la différence entre les charges ultimes de prestations (estimées à partir des triangles de règlements passés - méthode statistique «chain ladder») et la somme des prestations déjà versées et les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres connus déjà constituées.

**Les provisions mathématiques** liées au risque décès (hors produits vie entière/obsèques) sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées, tête par tête, à partir de deux tables d'expérience de base calibrées par âge et par sexe, puis ajustées selon la tranche de nominal emprunté, l'ancienneté dans la sélection médicale, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, certifiées par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 1,75%.

**Les provisions mathématiques** liées au risque décès pour les produits vie entière/obsèques sont calculées, tête par tête, à partir de la table réglementaire TD88-90 et du taux technique retenu à la souscription du contrat.

**Les provisions pour risques croissants** pour l'assurance emprunteur sont constituées pour les opérations d'assurance contre les risques d'arrêt de travail. Elles sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées à partir d'une table d'expérience pour l'incidence calibrée par âge et ajustée selon la tranche de nominal emprunté, le sexe, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, des tables d'expérience de maintien en incapacité, de passage et de maintien réglementaires en invalidité (telles que définies et utilisées dans le calcul des provisions pour sinistres à payer) et d'un taux d'actualisation égal à 1,71%.

**Les provisions pour risques croissants et les provisions pour sinistres à payer** pour l'assurance dépendance sont calculées sur la base de barèmes fournis par le réassureur, calibrés selon l'état du contrat (contrat réduit ou non) par âge à l'adhésion et par ancienneté du contrat pour le risque croissant et par âge à l'entrée en dépendance et ancienneté en dépendance pour les sinistres en cours, et d'un taux technique égal à 1,45%.

**La provision pour égalisation** est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

**La provision pour risque d'exigibilité (PRE)** est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

## PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

## INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

## COMPTE DE RESULTAT

### Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

## Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

## Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance. Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

## Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

## Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

## Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

## Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

## PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)

SURAVENIR proposait, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020, un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, conformément à l'article 232-14 du règlement ANC 2015-11, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

# CANTON EPARGNE RETRAITE

Suravenir applique depuis le 1er janvier 2023 le règlement N° 2023-04 du 8 novembre 2023 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et définissant les règles comptables applicables à la comptabilité auxiliaire d'affectation des plans d'épargne retraite (PER).

Suravenir commercialise depuis fin 2019 des contrats Plans d'Epargne Retraite Individuels régis par les articles L. 224-1 et suivants du code monétaire et financier, contrats d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle.

Suravenir a obtenu en décembre 2022 l'approbation de l'ACPR pour le transfert des contrats de retraite dans la comptabilité auxiliaire d'affectation « PER » au 31 décembre 2022. Ce transfert a permis le regroupement des contrats de retraite, y compris rentes en cours de service issues de ces contrats, au sein du même canton que celui des PER en constitution, le 31/12/2022. Ce périmètre regroupe ainsi l'ensemble des contrats de retraite de Suravenir (à l'exception des contrats adossés au canton PERP) : retraite Madelin, Article 39, Indemnités de Fin de Carrière (IFC), Article 83 et Article 82. Les contrats précités ne sont plus commercialisés par Suravenir.

Les engagements liés à ces contrats font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation depuis le 31/12/2022, en application de l'article L142-4 du code des assurances.

Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour ce canton.

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité de ces contrats font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la provision pour risque d'exigibilité, la provision globale de gestion, ainsi que la réserve de capitalisation depuis l'exercice 2023.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PER, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

Conformément à l'article 232-32 du règlement ANC 2015-11, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PER font partie du canton, notamment les charges d'acquisition et de gestion.

# INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

## 1 • ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur Brute			Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N	
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Valeur Brute N	Amortis- sements N-1	Dotation	Reprise			Amortis- sements N
<b>Actifs incorporels</b>										
Autres immobilisations incorporelles	29 929	3 733		33 662	21 941	1 684		23 625	7 988	10 038
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>29 930</b>	<b>3 733</b>		<b>33 663</b>	<b>21 941</b>	<b>1 684</b>		<b>23 625</b>	<b>7 988</b>	<b>10 038</b>
<b>Placements immobiliers</b>										
Terrains et constructions	1 170 956	899 767	299 022	1 771 702	254 228	23 317		277 546	916 728	1 494 156
Terrains non construits	1 309			1 309					1 309	1 309
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	525 605	21 796	431	546 971	240 604	22 726		263 330	285 001	283 640
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	627 770	877 949	298 591	1 207 128					627 770	1 207 128
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 272	22		16 294	13 624	592		14 215	2 648	2 079
Terrains et constructions en cours	14 459	16 396	25 518	5 337					14 459	5 337
Immeubles en cours	13 037	14 078	25 478	1 637					13 037	1 637
Immeubles d'exploitation en cours	1 421	2 319	40	3 700					1 421	3 700
<b>Total placements immobiliers</b>	<b>1 185 415</b>	<b>916 163</b>	<b>324 540</b>	<b>1 777 039</b>	<b>254 228</b>	<b>23 317</b>		<b>277 546</b>	<b>931 187</b>	<b>1 499 493</b>
<b>Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation</b>										
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entre- prises avec lesquelles il existe un lien de participation	501 147	7 796	- 100 234	609 176					501 147	609 176
Autres titres de placement dans les entreprises liées	502 704		- 1 234	503 939					502 704	503 939
<b>Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participa- tion</b>	<b>1 003 851</b>	<b>7 796</b>	<b>- 101 468</b>	<b>1 113 115</b>					<b>1 003 851</b>	<b>1 113 115</b>
<b>Total général</b>	<b>2 219 195</b>	<b>927 693</b>	<b>223 071</b>	<b>2 923 816</b>	<b>276 170</b>	<b>25 001</b>		<b>301 171</b>	<b>1 943 026</b>	<b>2 622 646</b>



## 2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct. ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Dividendes	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
<b>A) Entreprises d'assurance</b>										
Néant										
<b>B) Autres entreprises</b>										
CHÂTEAU CALON SEGUR*	212 953	212 953	Paris	SAS	95,0 %	226 423	2 959	2 951	3 132	211 874 904
LES TERROIRS DE SURAVENIR*	122 182	122 182	Brest	SAS	100,0 %	121 565	588	264	0	12 218 220
SAS PREIM HEALTHCARE	70 850	70 850	Paris	SAS	20,7 %	353 089	67 423	35 704	8 188	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP. *	42 546	42 546	Paris	SAS	23,4 %	168 159	14 560	6 500	4 855	396 647
PRIMONIAL EUROP. RESIDENTIAL FUND	20 000	20 000	Luxembourg	SCA	16,9 %	121 419	9 571	- 3 831	1 912	20 000 000
<b>C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable</b>										
SCI PREIM RETAIL 2	28 572	16 840	Paris	SCI	38,0 %	31 256	7 637	- 3 689	0	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	4 594	Paris	SCI	31,2 %	7 539	15 685	- 54 349	0	47 000
SCI USUFRUIMMO	71 864	71 864	Paris	SCI	100,0 %	64 487	14 827	3 131	4 732	1 190 000
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9 %	84 104	6 059	- 15 209	0	25 472
CLOVERHOME	21 083	15 418	Paris	SCI	50,0 %	30 019	1 102	- 7 387	0	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	20 438	Paris	SCI	20,0 %	85 951	9 984	- 29 770	197	301 395
MARSEILLE CITY	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1 %	181 543	21 445	- 1 503	149	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0 %	37 164	2 562	361	0	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	4 390	4 390	Brest	SCI	100,0 %	10 977	481	453	0	9 805
SCI PROGRESSION PIERRE	30 195	30 195	Brest	SCI	100,0 %	61 306	2 814	2 724	0	96 956
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	24 433	Paris	SCI	19,9 %	91 695	12 400	- 44 644	0	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLE	16 118	16 118	Paris	SCI	31,5 %	47 739	5 596	2 511	903	1 611 785
SCI PREIM NEWTIME	20 285	20 285	Paris	SCI	19,9 %	75 177	8 534	- 11 408	290	20 285
SCI PREIM HOSPITALITY	44 278	44 278	Paris	SCI	17,8 %	159 866	26 176	5 342	1 118	442 780
SCI USUFRUIMMO 2028	30 841	30 841	Paris	SCI	100,0 %	30 494	1 772	351	674	310 000

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCV, FCT, FCPR, ... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés détenues dans les portefeuilles en unités de compte ne sont pas considérées comme des participations (ainsi que le cas échéant le portage temporaire dans les fonds euros ou le portefeuille propre). Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2022 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

### 3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
<b>Actif du bilan</b>			
Placements détenus dans ces entreprises	1 113 115	503 939	609 176
Placements hors placements dans les entreprises liées et participations	35 274 614	259 330	626 179
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	22 016 396	1 355 767	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	47 525	2 388	
Autres créances	253 371	40 573	
Comptes courants et caisse	61 990	52 191	
<b>Passif du bilan</b>			
Passifs subordonnés	600 000	600 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	200 017	136 654	
Dettes auprès des établissements de crédit	38 275	38 275	
Autres dettes	2 141 369	7 398	
<b>Engagement Hors bilan</b>			
Engagements reçus	81 818	75 000	
Engagements donnés	1 190 703	63 219	
Valeurs reçues en nantissement	67 161		
Encours d'instruments financiers à terme	3 426 799		

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.

## 4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N-1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE						
<b>I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)</b>						
Récapitulatif des placements par nature						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 777 039	1 421 422	1 778 167	1 185 415	889 856	1 328 931
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 949 796	2 765 069	2 764 502	2 756 668	2 634 472	2 712 371
IFT stratégie de rendement						
puts						
ventes à terme de devises			325			-35
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 459 848	1 452 598	1 956 814	1 494 079	1 486 958	1 898 001
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	802 855	802 855	808 925	727 881	727 881	733 048
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 708 229	28 398 731	27 265 512	29 348 651	29 168 144	26 886 522
IFT stratégie de rendement						
swaps						
caps			- 30 396			-7 231
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	1 249 216	1 249 216	1 157 047	1 256 403	1 256 402	1 114 291
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	63 245	63 245	63 245	125 917	125 917	125 917
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
• Placements immobiliers	5 092 139	5 092 139	5 092 139	5 925 567	5 925 567	5 925 567
• Titres à revenu variable				307 202	307 202	307 202
• O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 706 523	2 706 523	2 706 523	1 970 208	1 970 208	1 970 208
• Autres O.P.C.V.M.	10 622 583	10 622 583	10 622 583	9 134 468	9 134 468	9 134 468
• Obligations et autres titres à revenu fixe	3 595 213	3 595 213	3 595 213	2 014 419	2 014 419	2 014 419
<b>Total des placements</b>	<b>59 026 686</b>	<b>58 169 594</b>	<b>57 810 672</b>	<b>56 246 878</b>	<b>55 641 495</b>	<b>54 150 945</b>
<b>Total des IFT</b>			<b>- 30 071</b>			<b>-7 267</b>
Récapitulatif des placements par mode d'estimation						
• Placements évalués selon l'article R. 343-9	22 774 340	22 521 926	21 414 473	23 621 506	23 472 026	21 394 171
• Placements évalués selon l'article R.343-10	14 235 888	13 631 209	14 379 740	13 273 507	12 817 605	13 404 909
• Placements évalués selon l'article R. 343-13	22 016 459	22 016 459	22 016 459	19 351 865	19 351 865	19 351 865
<b>Total des placements</b>				<b>56 246 878</b>	<b>55 641 495</b>	<b>54 150 945</b>
Récapitulatif des placements par affectation						
• Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	59 191 056	55 326 219	54 999 462	53 798 975	53 184 035	51 772 100
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
• Valeurs déposées chez les cédants						
• Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	2 530 357	2 538 103	2 505 937	2 134 677	2 144 234	2 065 618
• Autres affectations ou sans affectation	305 272	305 272	305 272	313 227	313 227	313 227
<b>Total des placements</b>	<b>59 026 686</b>	<b>58 169 594</b>	<b>57 810 672</b>	<b>56 246 878</b>	<b>55 641 495</b>	<b>54 150 945</b>
<b>II • AUTRES ACTIFS</b>						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	428 882	428 882	428 882	393 987	393 987	393 987

Une provision pour dépréciation (y inclus les immeubles) figure dans les comptes pour un montant de 368 183 K€ au 31/12/2023, contre 231 518 K€ au 31/12/2022, la hausse s'expliquant majoritairement par le contexte immobilier.

Au 31/12/2023, le montant des produits structurés (incluant les SPV) enregistrés dans les placements évalués selon les articles R.343.10 et R343-9 s'élève à 4 355 M€ en valeur nette comptable et 4 060 M€ en valeur de réalisation.

Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

## 5 • PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
<b>Exercice N</b>	Obligations	24 685 552	- 408 643	174 113	- 303 110	376 250	24 524 162
<b>Exercice N-1</b>	Obligations	25 461 868	- 427 701	293 092	- 360 292	277 420	25 244 387

## 6 • CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	47 525	53 774
Autres créances	253 371	144 266
Etat, organismes sociaux, collectivité publiques	2 903	3 615
Impôt sur les sociétés	24 573	23 554
Produits à recevoir (notamment commissions)	66 307	52 468
Charges constatées d'avance	352	194
Divers	159 237	64 435
<b>Total</b>	<b>300 896</b>	<b>198 041</b>

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 12 251 K€ (celle à plus de 5 ans est nulle).

## 7 • COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Intérêts et loyers acquis non échus	338 006	288 797
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	174 113	293 092
<b>Total - Comptes de régularisation Actif</b>	<b>512 119</b>	<b>581 889</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	408 643	427 701
Comptes de régularisation IFT liés à des stratégies de rendement	1 466	
<b>Total - Comptes de régularisation Passif</b>	<b>410 089</b>	<b>427 701</b>

## 8 • OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	7 338		7 704	
<b>Total devises</b>	<b>7 338</b>		<b>7 704</b>	
Euro	59 318 947	59 326 285	56 643 139	56 650 843
<b>Total bilan</b>	<b>59 326 285</b>	<b>59 326 285</b>	<b>56 650 843</b>	<b>56 650 834</b>

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

## 9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Augmenta- tion capital	Autres augmenta- tions	Autres diminutions (dont dim. de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
<b>Capital</b>							
Capital social	1 235 000						1 235 000
Primes liées au capital social	348 968						348 968
<b>Sous total capital</b>	<b>1 583 968</b>						<b>1 583 968</b>
<b>Réserves</b>							
Réserves indisponibles	44	9					53
Réserves réglementées	40 039	479		16 466	41 100		15 884
Réserve de capitalisation	30 821			16 466	41 100		6 187
Réserve pour fonds de garantie	9 217	479					9 697
Autres réserves	2 166						2 166
<b>Sous total réserves</b>	<b>42 249</b>	<b>488</b>		<b>16 466</b>	<b>41 100</b>		<b>18 103</b>
<b>Autres éléments</b>							
Report à nouveau	476 244	79 652					555 896
Résultat de l'exercice	202 405	- 202 405				187 510	187 510
<b>Sous total autres élé- ments</b>	<b>678 649</b>	<b>- 122 753</b>				<b>187 510</b>	<b>743 406</b>
<b>Total</b>	<b>2 304 866</b>	<b>- 122 265</b>	<b>0</b>	<b>16 466</b>	<b>41 100</b>	<b>187 510</b>	<b>2 345 477</b>

Le montant des dividendes versés en 2023 au titre de l'année 2022 s'élève à 122 265 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en numéraires.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 123 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

## 10 • PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05 % puis E3M + 2,30 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645 % puis E3M + 1,87 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
<b>Total</b>	<b>600 000 K€</b>				

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

## 11 • PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	29 890 414	380	29 890 034	30 161 129	202	30 160 927
• dont provision globale de gestion	9 960	0	9 960	16 436	0	16 436
• dont provision pour garantie plancher	89	5	84	84	7	77
Provisions pour sinistres vie	302 937	8 235	294 702	314 713	5 980	308 733
Provisions pour sinistres non vie	83 675	22 015	61 660	86 047	22 081	63 966
Provisions pour participation aux bénéfices	1 091 865	0	1 091 865	1 202 986	0	1 202 986
Provisions pour égalisation vie	53 201	1 128	52 072	49 917	1 104	48 813
Provisions pour égalisation non vie	16 674	444	16 230	15 297	97	15 201
Autres provisions techniques vie	1 150	0	1 150	60	0	60
Provisions pour risque croissant	107 914	4 616	103 298	100 082	4 754	95 328
Provisions techniques des contrats en unités de compte	22 016 396	0	22 016 396	19 351 805	0	19 351 805
<b>Total</b>	<b>53 564 226</b>	<b>36 819</b>	<b>53 527 407</b>	<b>51 282 037</b>	<b>34 218</b>	<b>51 247 820</b>

## 12 • PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de la provision	Exercice N
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Engagements de retraite et avantages similaires	1 543	452	0	1 995
Litiges assurés	996	242	144	1 094
Autres litiges	2 324	0	0	2 324
<b>Total Provisions (autres que techniques)</b>	<b>4 862</b>	<b>694</b>	<b>144</b>	<b>5 412</b>

## 13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	67 161	61 935
Espèces reçues en garantie	21 418	13 702
<b>Total</b>	<b>88 579</b>	<b>75 637</b>

## 14 • DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	194 782	187 056
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 235	12 361
Dettes envers les établissements de crédit	38 275	9 026
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	16 741	4 941
Titres mis en pension et intérêts courus liés	1 927 476	1 625 000
Dettes sociales	12 174	10 477
Dettes fiscales	33 041	28 711
Charges à payer (notamment frais de mandats de gestion des actifs)	12 116	20 374
Autres dettes	139 822	119 727
<b>Total</b>	<b>2 379 661</b>	<b>2 017 674</b>

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.



## 15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
<b>OPTIONS</b>					
Couverture du portefeuille obligataire	3 408 800		32 312		
<b>VENTES A TERME</b>					
Devises	17 999				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

## 16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	86 047	68 935
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	31 257	29 906
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	53 419	56 082
<b>Boni / Mali (brut de réassurance)</b>	<b>1 370</b>	<b>- 17 053</b>

## 17 • PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	891 634	862 148
Arrérages	52 174	49 795
Rachats	2 939 437	2 144 076
Autres prestations	5 274	5 421
Sinistres à payer	- 14 147	36 493
<b>Total</b>	<b>3 874 371</b>	<b>3 097 933</b>

## 18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2019	2020	2021	2022	2023
2019	Réglements	5 604				
	Provisions	27 189				
	Total des sinistres (S)	32 792				
	Primes acquises (P)	68 096				
	Pourcentage (S/P)	48,2 %				
2020	Réglements	21 488	5 481			
	Provisions	18 021	24 379			
	Total des sinistres (S)	39 509	29 860			
	Primes acquises (P)	68 096	70 465			
	Pourcentage (S/P)	58,0 %	42,4 %			
2021	Réglements	28 574	19 522	5 308		
	Provisions	6 803	16 932	26 592		
	Total des sinistres (S)	35 377	36 454	31 900		
	Primes acquises (P)	68 096	70 465	70 300		
	Pourcentage (S/P)	52,0 %	51,7 %	45,4 %		
2022	Réglements	31 282	25 961	22 209	4 961	
	Provisions	4 859	10 104	26 398	29 940	
	Total des sinistres (S)	36 140	36 065	48 607	34 901	
	Primes acquises (P)	68 096	70 465	70 300	70 870	
	Pourcentage (S/P)	53,1 %	51,2 %	69,1 %	49,2 %	
2023	Réglements	32 659	29 100	29 665	25 513	4 850
	Provisions	2 370	5 636	11 315	23 261	30 256
	Total des sinistres (S)	35 029	34 736	40 980	44 774	35 106
	Primes acquises (P)	68 096	70 465	70 300	70 870	74 887
	Pourcentage (S/P)	51,44 %	49,30 %	58,29 %	63,18 %	46,88 %

## 19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Total Exercice N-1
Revenus des participations	1 164	18 473	19 637	17 676
Revenus des placements immobiliers	3 007	209 850	212 857	213 533
Revenus des autres placements	9 243	878 982	888 225	732 395
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	39 470	127 884	167 353	141 147
<b>Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)</b>	<b>52 884</b>	<b>1 235 189</b>	<b>1 288 072</b>	<b>1 104 751</b>
Frais financiers (commissions, honoraires : intérêts et agios, poste 9a-cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662)	56 062	192 103	284 165	177 802

## 20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	- 769 990	- 1 146 261
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	1 092 045	1 065 733
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 563 745	-532 592
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	- 5 554	-1 720
<b>Ecart entre les provisions d'assurance-vie à l'ouverture et les provisions d'assurance-vie à la clôture (3B)</b>	<b>- 247 244</b>	<b>-614 840</b>

## 21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Participation aux résultats totale</b>	<b>578 814</b>	<b>505 338</b>	<b>488 607</b>	<b>467 931</b>	<b>514 440</b>
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	402 143	337 894	338 810	613 270	649 033
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	176 671	167 444	149 797	-145 340	- 134 593
<b>Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances</b>					
Provisions mathématiques moyennes	30 475 007	31 019 142	30 718 980	30 377 138	29 992 493
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	560 171	496 296	447 252	432 412	444 465
Montant effectif de la participation aux résultats					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	402 143	337 894	338 810	613 270	649 033
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	176 671	167 444	149 797	-145 340	- 134 593

## 22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Ventilation des charges par nature</b>		
Charges de personnel	36 415	32 331
Impôts et taxes	17 587	16 679
Commissions	489 687	444 766
Dont commissions aux intermédiaires	489 664	444 741
Dont autres commissions	23	25
Achats et autres charges externes	75 963	65 107
Amortissements et provisions	3 005	3 002
Autres charges de gestion courante	120 698	78 949
<b>Total charges par nature</b>	<b>743 356</b>	<b>640 834</b>

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Ventilation des charges par destination</b>		
Frais de règlement des sinistres	5 220	5 346
Frais d'acquisition	159 922	151 412
Frais d'administration	258 403	236 749
Frais internes et externes de gestion des placements	264 268	191 270
Autres charges techniques	45 170	42 117
Autres charges non techniques	10 373	13 940
<b>Total charges par destination</b>	<b>743 356</b>	<b>640 834</b>

## 23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	21 091	18 156
Charges sociales	13 524	12 472
Commissions versées au personnel commercial	1 504	1 454
Autres (dont CICE)	295	248
<b>Total</b>	<b>36 415</b>	<b>32 331</b>

## 24 • EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
<b>Effectif moyen du personnel</b>				
Cadres	41	213	37	199
Non cadres	3	148	2	150
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>361</b>	<b>39</b>	<b>348</b>

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

## 25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 54 K€ en 2023 contre 61 K€ en 2022. Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.

## 26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits</b>		
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	1 691	1 472
Récupérations	4 567	2 330
Produits des placements	64 410	56 627
<b>Total produits non techniques</b>	<b>70 668</b>	<b>60 429</b>
<b>Charges</b>		
Charges financières	25 765	19 777
Produits financiers alloués compte non vie	3 088	3 316
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	10 373	13 940
<b>Total charges non techniques</b>	<b>39 226</b>	<b>37 033</b>
<b>Total résultat non technique</b>	<b>31 442</b>	<b>23 397</b>

Le résultat exceptionnel est nul en 2023 comme en 2022.

## 27 • IMPOTS SUR LES BENEFICES

	Exercice N		Exercice N-1	
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs
Impôt courant	37 813	8 671	40 415	583
Impôt différé (non comptabilisé dans les comptes sociaux)	4 616	- 8 527	5 719	0
Impôt correspondant aux opérations exceptionnelles	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>- 6 629</b>	<b>144</b>	<b>46 134</b>	<b>583</b>

En 2023 Suravenir a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2020 et 2021. Le redressement lié à ce contrôle fiscal s'élève à 10 328 K€. Le redressement portant sur des provisions non déductibles, l'impact sur les impôts différés a été porté dans la colonne impôts différés sur exercices antérieurs.

Suravenir fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Mutuel Arkéa. Sur les exercices 2022 et 2023, la charge d'impôt correspond à l'impôt que Suravenir aurait payé si la société était imposée séparément.

## 28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2023 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2023.

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

## APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE au 31 décembre 2023

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
1 • Primes	165 938	51 962	1 576 855	8 346	175 583
2 • Charges des prestations	451 819	16 808	2 156 423	8 019	43 205
3 • Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 288 247	593	- 612 906	- 3 344	18 164
4 • Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>2 366</b>	<b>34 560</b>	<b>33 338</b>	<b>3 672</b>	<b>114 213</b>
5 • Frais d'acquisition	1 503	15 259	17 765	1 165	65 041
6 • Autres charges de gestions nettes	7 593	7 874	87 255	1 641	28 780
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>9 096</b>	<b>23 134</b>	<b>105 021</b>	<b>2 806</b>	<b>93 822</b>
7 • Produits nets des placements	41 505	610	626 077	2 502	1 842
8 • Participation aux résultats et intérêts techniques	30 244	0	444 658	2 090	0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>11 262</b>	<b>610</b>	<b>181 419</b>	<b>412</b>	<b>1 842</b>
14 • Primes cédées	0	10 354	0	2	20 520
15 • Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	4 371	0	0	12 008
16 • Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	179	0	1	24
17 • Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
18 • Commissions reçues des réassureurs	0	202	0	0	1 747
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>- 5 601</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>- 6 741</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>4 531</b>	<b>6 436</b>	<b>109 736</b>	<b>1 277</b>	<b>15 493</b>
<b>HORS COMPTE</b>					
19 • Montants des rachats	453 280	0	1 542 353	1 744	0
20 • Intérêts techniques bruts de l'exercice	5 269	0	25 375	1 699	0
21 • Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 012 785	27 209	28 208 238	113 734	74 034
22 • Provisions techniques brutes à la clôture	1 739 844	27 857	28 025 600	112 128	91 849
23 • Provisions techniques brutes moyennes	1 876 314	27 533	28 116 919	112 931	82 941



contrats collectifs en cas de vie	contrat en unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Épargne Retraite Populaires	diversifié	PER	Total des affaires	Acceptation	Total général
8	2 450 148		26 093	0	428 853	4 883 786		4 883 786
169	1 074 174		25 463	0	62 184	3 838 263		3 838 263
- 146	2 384 360		10 559	3	388 936	1 897 972		1 897 972
0	1 067 620		14 111	3	45 507	1 127 241		1 127 241
<b>- 15</b>	<b>59 234</b>		<b>4 183</b>	<b>0</b>	<b>23 241</b>	<b>274 792</b>		<b>274 792</b>
63	28 216		309	0	4 529	133 851		133 851
7	138 067		2 614	0	6 552	280 385		280 385
<b>70</b>	<b>166 284</b>		<b>2 923</b>	<b>0</b>	<b>11 081</b>	<b>414 236</b>		<b>414 236</b>
72	170 451		10 179	1	26 057	879 296		879 296
- 13	0		8 716	0	28 746	514 440		514 440
<b>85</b>	<b>170 451</b>		<b>1 463</b>	<b>1</b>	<b>- 2 689</b>	<b>364 856</b>		<b>364 856</b>
0	21		0	0	0	30 897		30 897
0	0		0	0	0	16 379		16 379
0	-2		0	0	0	202		202
						0		0
0	0		0	0	0	1 950		1 950
<b>0</b>	<b>-23</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 12 366</b>		<b>- 12 366</b>
<b>0</b>	<b>63 378</b>		<b>2 723</b>	<b>1</b>	<b>9 470</b>	<b>213 047</b>		<b>213 047</b>
93	908 307		8 283	0	26 866	2 940 925		2 940 925
- 5	0		0	0	4 369	36 709		36 709
2 924	18 494 390		579 804	60	1 567 434	51 080 611		51 080 611
3 585	20 822 489		571 012	63	1 961 536	53 355 963		53 355 963
3 255	19 658 440		575 408	62	1 764 485	52 218 287		52 218 287

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE

## au 31 décembre 2022

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
1 • Primes	114 269	51 000	1 508 035	9 348	164 853
2 • Charges des prestations	146 703	12 791	2 011 608	7 916	39 585
3 • Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-33 812	-49 964	-533 665	-2 225	-14 194
4 • Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>1 378</b>	<b>88 172</b>	<b>30 093</b>	<b>3 657</b>	<b>139 462</b>
5 • Frais d'acquisition	1 109	14 415	11 147	990	61 990
6 • Autres charges de gestions nettes	8 022	6 481	90 904	1 246	24 815
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>9 131</b>	<b>20 896</b>	<b>102 052</b>	<b>2 236</b>	<b>86 805</b>
7 • Produits nets des placements	43 728	1 119	624 406	2 456	1 775
8 • Participation aux résultats et intérêts techniques	28 781	0	423 632	1 830	0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>14 947</b>	<b>1 119</b>	<b>200 774</b>	<b>625</b>	<b>1 775</b>
14 • Primes cédées	0	10 422	0	2	21 964
15 • Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	2 287	0	0	8 224
16 • Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	-39 699	0	1	-152
17 • Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
18 • Commissions reçues des réassureurs	0	341	0	0	2 309
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>-47 493</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-11 583</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>7 193</b>	<b>20 902</b>	<b>128 815</b>	<b>2 045</b>	<b>42 849</b>
<b>HORS COMPTE</b>					
19 • Montants des rachats	147 052	0	1 369 111	1 535	0
20 • Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 634	0	28 599	1 734	0
21 • Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 052 976	76 805	29 197 072	114 521	90 988
22 • Provisions techniques brutes à la clôture	2 012 785	27 209	28 208 238	113 734	74 034
23 • Provisions techniques brutes moyennes	2 032 880	52 007	28 702 655	114 127	82 511

contrats collectifs en cas de vie	contrat en unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	diversifié	PER	Total des affaires	Acceptation	Total général
3 392	2 822 744		32 322	0		4 705 964		4 705 964
52 375	744 449		28 422	0		3 043 849		3 043 849
-50 450	228 478		-26 153	1		-481 989		-481 989
0	- 1 765 151		-25 691	1		-1 790 846		-1 790 846
<b>1 468</b>	<b>84 665</b>		<b>4 363</b>	<b>0</b>		<b>353 258</b>		<b>353 258</b>
38	36 345		477	0		126 513		126 513
109	127 434		2 983	0		261 995		261 995
<b>147</b>	<b>163 780</b>		<b>3 460</b>	<b>0</b>		<b>388 508</b>		<b>388 508</b>
10 856	132 344		8 115	1		824 800		824 800
6 865	0		6 822	0		467 930		467 930
<b>3 991</b>	<b>132 344</b>		<b>1 293</b>	<b>1</b>		<b>356 870</b>		<b>356 870</b>
0	27		0	0		32 415		32 415
0	0		0	0		10 511		10 511
0	7		0	0		-39 843		-39 843
			0			0		0
0	0		0	0		2 651		2 651
<b>0</b>	<b>-20</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>-59 096</b>		<b>-59 096</b>
<b>5 312</b>	<b>53 210</b>		<b>2 195</b>	<b>1</b>		<b>262 524</b>		<b>262 524</b>
36 539	580 416		9 424	0		2 144 076		2 144 076
4 148	0		0	0		41 115		41 115
524 027	18 467 727		632 956	63		51 157 138		51 157 138
2 924	18 494 390		579 804	64	1 567 434	51 080 611		51 080 611
263 476	18 481 059		606 380	63	783 717	51 118 874		51 118 874

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE au 31 décembre 2023

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	16 544	58 343		74 887		74 887
1a primes	16 544	58 343		74 887		74 877
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	3 244	42 073		45 317		45 317
2a prestations et frais payés	4 292	34 189		38 481		38 481
2b charges des provisions pour prestations diverses	- 1 048	7 885		6 837		6 837
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>13 300</b>	<b>16 270</b>		<b>29 570</b>		<b>29 570</b>
3 • Frais d'acquisition	3 127	22 944		26 071		26 071
4 • Autres charges de gestions nettes	2 509	7 212		9 721		9 721
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>5 636</b>	<b>30 157</b>		<b>35 793</b>		<b>35 793</b>
5 • Produits nets des placements	308	2 780		3 088		3 088
6 • Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>308</b>	<b>2 780</b>		<b>3 088</b>		<b>3 088</b>
7 • Parts des réassureurs primes acquises	7 772	6 483		14 255		14 255
8 • Parts des réassureurs prestations payées	2 963	5 851		8 814		8 814
9 • Parts des réassureurs charges des provisions pour prestations	- 520	664		144		144
10 • Part réassureurs participations résultats				0		0
11 • Commissions reçues des réassureurs	192	736		928		928
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>- 5 136</b>	<b>768</b>		<b>- 4 368</b>		<b>- 4 368</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>2 835</b>	<b>- 10 338</b>		<b>- 7 502</b>		<b>- 7 502</b>
<b>HORS COMPTE</b>						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	11 404	72 271		83 675		83 675
15 • Provision pour SAP (ouverture)	12 565	73 482		86 047		86 047
16 • Autres prov. techniques (clôture)	9 341	115 248		124 588		124 588
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	9 228	106 152		115 380		115 380

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE au 31 décembre 2022

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	16 855	54 015		70 870		70 870
1a primes	16 855	54 015		70 870		70 870
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	-11 201	76 700		65 499		65 499
2a prestations et frais payés	3 197	33 775		36 972		36 972
2b charges des provisions pour prestations diverses	-14 398	42 925		28 527		28 527
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>28 056</b>	<b>-22 685</b>		<b>5 371</b>		<b>5 371</b>
3 • Frais d'acquisition	3 511	21 389		24 899		24 899
4 • Autres charges de gestions nettes	2 564	6 221		8 785		8 785
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>6 075</b>	<b>27 610</b>		<b>33 685</b>		<b>33 685</b>
5 • Produits nets des placements	498	2 818		3 316		3 316
6 • Participation au résultat et intérêts techniques	0	0		0		0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>498</b>	<b>2 818</b>		<b>3 316</b>		<b>3 316</b>
7 • Parts des réassureurs primes acquises	7 866	6 978		14 844		14 844
8 • Parts des réassureurs prestations payées	2 176	4 391		6 566		6 566
9 • Parts des réassureurs charges des provisions pour prestations	-14 206	7 555		-6 651		-6 651
10 • Part réassureurs participations résultats				0		0
11 • Commissions reçues des réassureurs	185	669		853		853
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-19 712</b>	<b>5 636</b>		<b>-14 076</b>		<b>-14 076</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>2 767</b>	<b>-41 841</b>		<b>-39 074</b>		<b>-39 074</b>
<b>HORS COMPTE</b>						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	12 565	73 482		86 047		86 047
15 • Provision pour SAP (ouverture)	9 028	59 906		68 935		68 935
16 • Autres prov. techniques (clôture)	9 228	106 152		115 380		115 380
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	27 162	76 803		103 966		103 966



Suravenir  
Siège social  
232, rue Général Paulet  
BP 103  
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



[www.suravenir.fr](http://www.suravenir.fr)